

Règles de comportement dans l'école

A) Arrivée et départ

1. J'arrive à l'école au plus tôt 10 minutes avant le début de la classe sauf si j'arrive en bus.
2. J'attends la sonnerie ou le signal du surveillant avant de rentrer dans les bâtiments.
3. Si j'ai besoin de rentrer dans le bâtiment, je demande l'autorisation au surveillant.
4. Je rentre calmement dans le bâtiment.
5. J'attends le bus dans la cour centrale, devant la barrière ou dans la place de jeu.
6. Je sors le plus rapidement possible en récréation.
7. Après la classe ou à la sortie du bus, je rentre tout de suite à la maison.
8. J'utilise obligatoirement les passages pour piétons pour quitter l'école ou rejoindre mes parents.
9. J'accède à l'école par l'entrée principale.
10. Quand je vais à l'AES, j'attends à la place de jeux devant le bâtiment B.

B) Comportement

1. Je fais attention aux autres par mes gestes et mes paroles; par conséquent, je ne lance aucun objet pouvant blesser un camarade (copeaux, cailloux, glaçons...).
2. Lors des déplacements pendant les heures de classe (catéchisme, gymnastique...), je suis le plus silencieux possible afin de respecter le travail des autres.
3. Je prends soin du matériel mis à ma disposition.
4. Je place mes déchets dans les poubelles adéquates.
5. Je ne grimpe pas sur les infrastructures de l'école.
6. Je respecte tous les enseignants et leurs directives.
7. Les jeux de neige sont autorisés dans le périmètre défini par les enseignants et selon leurs consignes.
8. Je marche et chuchote dans les bâtiments.

C) Périmètre scolaire

Le périmètre scolaire de l'établissement est constitué des bâtiments A,B,C accueillant les élèves, des préaux de la cour de récréation et du terrain de football.

Ce périmètre délimite l'aire dans laquelle les élèves sont placés sous la responsabilité de l'école durant le temps scolaire.

Emplacements de jeux (Porsel)

1. Petite place de jeu devant le bâtiment B
 - J'y pénètre seulement si je suis élève d'une classe 1 ou 2H.
2. Petite place de jeu devant le bâtiment A
 - Tout le monde peut y jouer.
 - Je me sers des engins de jeux selon leur utilisation (par exemple : je reste à terre devant la petite maison du toboggan, pareil pour le toit de la cabane en triangle.)
 - Je peux utiliser les balles en mousse mais uniquement avec les mains.
3. Terrain de football
 - J'y pénètre seulement si je suis élève d'une classe 3 ou 4H.
 - Je peux y jouer au football si le terrain a été ouvert par l'enseignant et si ma classe a le droit de l'occuper.
4. Tout autre emplacement n'est pas autorisé d'accès.
5. Lorsque j'attends le bus, je joue uniquement dans la cour principale et la place de jeux du bâtiment A.

D) Conséquences pour le non-respect

1. En cas de non-respect, les règles me seront dans un premier temps rappelées et l'enseignant titulaire sera averti.
2. Le surveillant a le droit de sanctionner immédiatement mon manque de respect.
3. En cas de récidive, l'enseignant titulaire avertira la direction.

E) Divers

1. Les planches à roulettes, rollers, patins à roulettes, baskets à roulettes, trottinettes sont interdits dans le cadre scolaire habituel (préau ou autre, durant le temps scolaire).
2. Tout matériel électronique privé est interdit à l'école (téléphones portables, montres connectées, appareils photos ...)